

Quimper le 13.03.2019

Objet : dossier Enquête Publique - Carrière de Kerhoantec à Elliant.

Mr le Commissaire -Enquêteur,

Veillez trouver ci-après les observations que nous avons faites après consultation du dossier soumis à enquête publique :

1° Problème de continuité écologique :

Ce critère de **continuité écologique** * n'est même pas évoqué dans le dossier, tant dans la demande d'extension de l'activité que dans le projet de remise en état de la carrière après arrêt de l'activité. Il est simplement signalé que le ruisseau a été busé sur 460 m, et que la carrière n'a aucun impact sur les eaux superficielles.

Or, le cours d'eau, qui est un sous-affluent du Jet a bel et bien été busé sur 460 m dès la création de la carrière avec comme conséquences **la modification de sa qualité hydromorphologique et l'impossibilité de migration des poissons**, principalement la Truite Fario, pour 3 raisons, la longueur du busage, la vitesse de l'eau dans la buse, et la hauteur de la chute créée par affouillement au pied de la buse de sortie.

Nous considérons donc qu'il est légitime d'exiger au titre de mesure compensatoire que ce cours d'eau artificialisé retrouve un lit naturel, dès le renouvellement de l'exploitation, et sans attendre la réhabilitation au terme de l'exploitation, pour laquelle la renaturation du cours d'eau devrait être une évidence. La prise en compte de cette mesure par l'exploitant montrerait sa volonté à véritablement prendre en compte les enjeux environnementaux liés à ce site.

* Nous rappelons que « *la directive cadre européenne de l'eau (DCE) de 2000 vise l'objectif d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. La classification d'une masse d'eau en « bon état » ou en « très bon état » écologique intègre la notion de qualité hydromorphologique des cours d'eau à partir, entre autres, de la continuité écologique. Celle-ci intègre à la fois la notion de migration des organismes biologiques et celles du transit sédiment amont-aval.*

2° Commission locale de concertation et de suivi (CLCS):

Ce point est abordé dans le dossier. Nous demandons que notre association y soit représentée.

Veillez recevoir Mr le commissaire enquêteur nos salutations distinguées

André Perron
Représentant ERB à la CLE du SAGE Odet

71, avenue Jacques Le Viol - 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 95 96 33- finistere@eau-et-rivieres.org

Association agréée de protection de l'environnement et de défense des consommateurs
Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement

Photo Buse sortie ruisseau



71, avenue Jacques Le Viol - 29000 QUIMPER

Tél : 02 98 95 96 33- finistere@eau-et-rivieres.org

Association agréée de protection de l'environnement et de défense des consommateurs

Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement